

L' instruction des délinquants

par Dennis J. Stevens¹

Directeur de la Justice pénale et de la sociologie, Mount Olive College, Caroline du Nord

Pour examiner les effets de l'instruction sur les détenus, on a suivi, après leur mise en liberté d'un établissement relevant du North Carolina Department of Corrections, 60 détenus qui ont obtenu un baccalauréat durant leur incarcération. Leurs taux de récidive ont été comparés avec ceux des détenus qui n'avaient pas poursuivi d'études durant leur incarcération. Les données ont été tirées d'études qui ont été menées sur l'instruction et la récidive dans 30 États. Les résultats démontrent que la proportion des détenus qui sont devenus des citoyens respectueux des lois est beaucoup plus élevée parmi ceux qui ont obtenu un baccalauréat durant leur incarcération que parmi ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études pendant cette période. Étant donné qu'il coûte moins cher d'instruire des délinquants que de les réincarcérer, les services correctionnels devraient se donner comme mission de faire baisser les taux de récidive et considérer les programmes universitaires comme un élément intrinsèque de cette mission.

Les spécialistes des services correctionnels aux États-Unis s'intéressent aux populations carcérales, mais semblent ne pas s'arrêter aux résultats obtenus. En 1993, 425 409 détenus ont été libérés d'établissements pénitentiaires américains, un grand nombre d'entre eux sans vraiment avoir l'occasion de modifier leur mode de vie suivant leur mise en liberté². Le public américain affiche une attitude très punitive à l'endroit des criminels, mais il se montre plus indulgent à l'égard des détenus parce qu'ils ne constituent pas une menace immédiate. Sans s'attendre à ce que les administrations correctionnelles combattent le crime, les citoyens croient que seule l'incarcération empêchera toute autre activité criminelle³. Bref, ils croient que l'incarcération donnera une leçon au délinquant.

Il est donc raisonnable de soutenir que la baisse des taux de récidive, d'après le public, est une responsabilité de la collectivité dans laquelle les condamnés sont mis en liberté plutôt que des établissements pénitentiaires. Mais le retour dans la société d'individus mal préparés, sans instruction et ordinairement remplis d'amertume peut présenter une nouvelle menace pour la sécurité publique et augmenter par conséquent les taux de récidive, étant donné que beaucoup d'Américains considèrent la violence comme une réaction normale au danger⁴. Pour cet article, nous

définirons la récidive comme la réincarcération d'une personne à cause de la perpétration d'une infraction criminelle, plutôt que pour un manquement aux conditions de la libération conditionnelle⁵. Toutefois, beaucoup de détenus qui commettent des crimes après leur mise en liberté ne sont pas arrêtés ou se voient imposer pour leur crime une peine autre que l'incarcération.

L'instruction en milieu correctionnel vise trois objectifs : servir d'agent de changement pour le détenu et pour le système; préserver son intégrité fondamentale en ce qui concerne la liberté d'apprendre; donner l'occasion d'examiner, d'évaluer et de traiter toutes les variables qui, chez l'individu, à l'intérieur du système et au sein de la société, sont susceptibles de profiter de l'importance attachée dans les études au processus, au produit et à la réforme sociale⁶. L'instruction en milieu correctionnel permet de réduire le temps improductif passé en prison, d'aider les détenus à mieux comprendre la société, de donner aux spécialistes qui ne font pas partie du personnel de garde l'occasion de suivre les activités correctionnelles et de diminuer la récidive. D'après certains chercheurs, les progrès scolaires constituent le but premier de l'instruction, mais celle-ci procure aussi des avantages secondaires comme une amélioration de l'employabilité.

La controverse

L'instruction en milieu correctionnel favorise-t-elle une baisse de la récidive? La plupart des éléments de preuve ne semblent pas concluants⁷. Certains auteurs soutiennent que rien ne prouve qu'il y a une corrélation entre l'instruction en milieu correctionnel et une baisse de la récidive, tandis que d'autres vont jusqu'à affirmer que rien ne peut modifier le comportement criminellement violent⁸. D'après ces détracteurs de l'instruction en milieu correctionnel, les tendances criminelles apprises à l'extérieur ne peuvent pas être «désappries en dedans». Selon Martison⁹, mises à part quelques exceptions isolées, les mesures de réadaptation basées sur des études supérieures qui ont été décrites jusqu'à maintenant (1947-1967) n'ont pas contribué à faire baisser sensiblement la récidive.

On a fréquemment associé l'influence exercée par Martison sur les services correctionnels à un virage de l'orientation en faveur du traitement et de la réadaptation vers celle de la justice et du châtement mérité.

Méthodologie

Tous les établissements d'enseignement qui participent au programme d'instruction des détenus de la Caroline du Nord ont été invités à présenter des données sur les détenus, hommes et femmes, auxquels ils ont décerné des diplômes. On a également examiné les dossiers, sur une période de 10 ans, des détenus n'ayant pas obtenu de diplômes pendant qu'ils se trouvaient dans un pénitencier de la Caroline du Nord.

Entre 1981 et 1991, 320 délinquants incarcérés dans des établissements pénitentiaires de la Caroline du Nord ont obtenu 373 diplômes d'études postsecondaires décernés par une université privée et quatre collèges communautaires. Les participants à l'étude étaient initialement incarcérés dans six établissements différents, soit une prison pour femmes et cinq prisons pour hommes, situées principalement dans le sud-est de la Caroline du Nord. Il s'agissait dans tous les cas d'établissements à sécurité élevée destinés à accueillir des délinquants à risque élevé.

Constatations

Après avoir combiné les données de la Caroline du Nord à celles provenant d'autres États, on a constaté que l'obtention d'un diplôme durant l'incarcération réduisait sensiblement les taux de récidive tant chez les hommes que les femmes. Plus précisément, 60 détenus masculins et féminins ayant obtenu un diplôme après quatre ans d'études n'ont pas été réincarcérés durant les trois années suivant leur mise en liberté. De plus, tous sauf un ont trouvé du travail en rapport avec leur domaine d'études. Ces personnes touchaient également un revenu plus élevé qu'avant leur incarcération (lorsqu'elles avaient été employées avant leur incarcération; or, la plupart étaient sans travail au moment de leur arrestation et de leur condamnation subséquente). Ces résultats appuient la thèse de Ryan et Mauldin¹⁰ et concordent avec les affirmations de Jenkins, Pendry et Steurer¹¹ selon lesquels les détenus mis en liberté après avoir suivi un programme d'études menant à un diplôme de deux ou de quatre ans durant leur incarcération gagnaient un revenu beaucoup plus élevé qu'avant leur incarcération.

Les statistiques de l'État révèlent qu'environ 40 % de la population carcérale générale en Caroline du Nord a été réincarcérée dans les trois années suivant leur mise en liberté¹². Si l'on applique cette statistique à l'échantillon étudié (en supposant que les détenus ayant obtenu un diplôme étaient caractéristiques de la population carcérale générale de l'État), cela voudrait dire que 24 ex-détenus (40 % x 60) plutôt que 3 auraient été réincarcérés. Cette différence de 21 détenus a représenté pour les contribuables de la Caroline du Nord une économie de 1 942,29 \$ par jour (92,49 \$ par détenu), soit 708 935,85 \$ pour la première année de réincarcération et chaque année par la suite¹³. Ce résultat est en accord avec les calculs d'un vérificateur de l'État selon lequel chaque baisse de 1 % dans le taux de récidive représenterait une économie de 6,6 millions de dollars¹⁴.

Tous les États ont été invités à présenter des données, mais seulement 30 directeurs de programmes d'instruction en milieu correctionnel ont répondu à l'invitation. De plus, ce n'est que dans huit États qu'on avait effectué des études sur la question des programmes d'instruction en milieu correctionnel et la récidive. Une évaluation des données présentées semble indiquer que l'obtention d'un diplôme d'études collégiales de deux ou de quatre ans entraîne une baisse des taux de récidive. Voici quelques exemples des données reçues.

Alabama

En Alabama, les programmes d'instruction des adultes en milieu correctionnel sont assurés par l'entremise du Département des études postsecondaires. Les responsables du système d'études collégiales de deux ans de l'État sont chargés d'offrir des programmes d'instruction en milieu correctionnel aux personnes incarcérées dans les pénitenciers de l'Alabama. Un collège communautaire a même été établi pour répondre aux besoins de sept établissements correctionnels. Sur les 19 492 détenus de l'Alabama, environ 11 % sont inscrits à temps plein dans des programmes d'instruction en milieu correctionnel. Le taux de récidive de la population carcérale générale pour toute période de 12 mois atteint en moyenne 35 %, contre 1 % parmi les détenus qui ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires¹⁵.

Floride

Le système correctionnel de la Floride compte environ 60 000 détenus, dont 23 % (14 000) ont participé aux divers programmes d'études

générales, professionnelles et spéciales offerts par la *Correctional Education School Authority* (CESA – Administration de l’instruction en milieu correctionnel). Plus de 7 000 diplômes et certificats de fin d’études ont été décernés. Les détenus ayant participé aux programmes de la CESA étaient 19 % plus susceptibles de se trouver un emploi après leur mise en liberté que ceux qui n’avaient pas suivi cette formation. Il est évident que des débouchés d’emploi entraînent une baisse de la récidive. Toutefois, la CESA n’a pas encore effectué d’analyse sur les taux de récidive en fonction de l’instruction¹⁶.

Illinois

En 1988, le Département des services correctionnels de l’Illinois a effectué une étude sur 760 détenus mis en liberté, y compris des détenus ayant achevé des programmes d’études générales ou professionnelles, des détenus ayant achevé des programmes d’études générales et professionnelles et un groupe témoin. Les résultats montrent que les détenus¹⁷ ayant achevé des programmes d’études générales secondaires ou postsecondaires ou des programmes non accrédités d’études professionnelles de collège communautaire risquaient moins de récidiver et avaient de meilleures chances de se trouver un emploi que les membres du groupe témoin n’ayant pas poursuivi d’études professionnelles ou postsecondaires durant leur incarcération.

Oklahoma

En Oklahoma, les chercheurs ont étudié 360 détenus ayant participé, durant leur incarcération dans un établissement pénitentiaire de cet État, à des cours de niveau collégial offerts au moyen du *Televised Instructional System* (TIS – Système d’instruction télévisé). On a comparé les détenus qui ont suivi ces cours à des détenus qui ne les ont pas suivis. Les résultats révèlent que les taux de récidive des premiers étaient inférieurs à ceux des seconds¹⁸.

Maryland

Au Maryland, Jenkins et ses collègues ont signalé que les détenus mis en liberté après avoir suivi durant leur incarcération un programme de deux ou de quatre ans menant à un diplôme avaient de meilleures chances de trouver un emploi. On notera également que, dans les trois années suivant leur mise en liberté, 46 % des 19 014 détenus faisant partie de la population carcérale générale du

Maryland ont été réincarcérés, alors qu’aucun des 120 détenus qui ont obtenu un diplôme durant leur incarcération ne l’a été.

New York

En 1992, le Service correctionnel de l’État de New York a signalé que 24 collèges et universités de l’État offraient des programmes d’études collégiales à environ 3 500 détenus répartis entre 66 établissements correctionnels de l’État. Le taux de réincarcération parmi ceux ayant obtenu un diplôme d’études collégiales (études générales ou professionnelles) durant leur incarcération était de 26 %, contre 45 % pour la population carcérale générale de l’État.

Texas

Au Texas, 44 282 des 120 000 délinquants (38 %) incarcérés dans les établissements correctionnels de l’État ont bénéficié de services d’instruction. Le centre de justice pénale de la *Sam Houston State University* a mené une étude de deux ans sur la récidive parmi les délinquants placés sous la responsabilité du système correctionnel de l’État. Sur les 60 hommes et femmes qui ont obtenu un diplôme avant d’être mis en liberté, 10 % (six) ont été réincarcérés. Le taux de récidive général au Texas est de 36 %.

On a analysé d’autres données pour déterminer les taux de récidive de différents groupes de délinquants ayant obtenu un diplôme pendant leur incarcération et qui ont été mis en liberté entre septembre 1990 et août 1991. Deux ans après leur mise en liberté, le taux de récidive global parmi les diplômés était de seulement 12 %; en outre, le taux était inversement proportionnel au niveau du diplôme (diplôme d’associé, 14 %, baccalauréat, 6 %, maîtrise, 0 %). La baisse du taux de récidive représenterait des économies, pour les contribuables du Texas, variant entre 11,6 et 130,7 millions de dollars américains.

Conclusion

Force est de reconnaître que les résultats des études concordent, c’est-à-dire qu’il faut intervenir positivement auprès des détenus pour qu’ils s’instruisent étant donné que cela est utile, correspond à des principes moraux et permet de réduire le taux de criminalité. Il suffit de comparer le coût de prestation de programmes accrédités d’instruction en milieu correctionnel à celui de la réincarcération pour voir que les résultats justifient

le financement de ces programmes. Au bas mot, 45 % des 425 409 détenus qui ont obtenu leur mise en liberté en 1993 récidiveront d'ici trois ans.

Il est recommandé que les responsables des services correctionnels fassent tout en leur pouvoir pour protéger le public contre la récidive. Or un des moyens les plus rentables d'y parvenir est d'instruire les criminels. Des enseignants d'expérience peuvent offrir un programme d'instruction efficace, combiné à une expérience globale, par l'entremise d'établissements reconnus d'études supérieures. Il faut éviter d'offrir en milieu correctionnel des programmes d'instruction mal

gérés ou axés uniquement sur les besoins à court terme, qui ne sont pas de nature à contribuer aux résultats décrits dans cet article.

Somme toute, un programme d'instruction de grande qualité constitue le moyen le moins coûteux de réduire la récidive. Certains détenus tireront parti de leurs études; d'autres, il faut le reconnaître, ne seront dissuadés de commettre des crimes par aucun des moyens offerts par le système correctionnel. Les résultats de cette étude révèlent clairement l'existence d'une relation entre l'instruction en milieu correctionnel et la baisse de la récidive grâce à l'emploi. ■

- ¹ Dennis J. Stevens, 102 South Randolph, Goldsboro, NC 27530, donne des cours théoriques en classe et enseigne à des agents d'application de la loi à la Justice Academy de la Caroline du Nord. Il enseigne également aux détenus des pénitenciers à sécurité élevée comme ceux d'Attica, dans l'État de New York, d'Eastern, du Women's Correctional, en Caroline du Nord, de Stateville et de Joliet, près de Chicago, et de CCI à Columbia, en Caroline du Sud. L'auteur remercie de son aide le directeur de l'éducation, Eastern Corrections, Charles S. Ward, qui a recueilli les données pour le groupe de travail sur les solutions de rechange au système de châtement actuel de la North Carolina Bar Association.
- ² Pour des données précises, voir *Bureau of Justice Statistics* (1996). STEVENS, D.J., «The Impact of Time Served and Regime on Prisoners' Anticipation of Crime: Female Prisonisation Effects», *The Howard Journal of Criminal Justice*, sous presse, 1997. Voir aussi «L'influence de la durée de l'incarcération et du niveau de sécurité sur l'attitude des détenus», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, Vol. 7, n° 3, 1995, p. 12-14. Voir également «The Depth of Imprisonment and Prisonisation: Levels of Security and Prisoners' Anticipation of Future Violence», *The Howard Journal of Criminal Justice*, Vol. 33, n° 2, 1994, p. 137-157.
- ³ INNES, C.A., «Recent Public Opinion in the United States Toward Punishment and Corrections», *The Prison Journal*, Vol. 73, n° 2, 1993, p. 220-236. Voir aussi WILSON, J.Q. *Thinking About Crime*, NY, Basic Books, 1975.
- ⁴ STEVENS, D.J., «Prison Regime and Drugs», *The Howard Journal of Criminal Justice*, Vol. 36, n° 1, 1997, p. 14-27. Voir aussi «Communities and Homicide: Why Blacks Resort to Murder», *Police & Society*, été 1997. Et aussi «Explanations of Homicide: Interviews with Female Killers», communication présentée à la conférence annuelle de l'Academy of Criminal Justice Sciences, Las Vegas, NV, 1996.
- ⁵ Il existe beaucoup de définitions de la récidive, y compris celle selon laquelle il s'agit de la répétition d'un comportement criminel. Une autre définition est celle des nouvelles arrestations aboutissant à la prise d'empreintes digitales pour des accusations de crimes. Voir CLARKE, S. et HARRISON, A.L., *Recidivism of Criminal Offenders Assigned to Community Correctional Programs or Released from Prison in North Carolina in 1989*, Rapport produit pour la North Carolina Sentencing and Policy Advisory Commission, Institute of Government, Chapel Hill, NC, The University of North Carolina at Chapel Hill, 1992.
- ⁶ REAGEN, M.V. et STOUGHTON, D.M., *School Behind Bars: A Descriptive Overview of Correctional Education in the American Prison System*, Metuchen, NJ, Scarecrow Press, 1976, p. 15.
- ⁷ LAB, S.P. et WHITEHEAD, J.T., «From Nothing Works to the Appropriate Works. The Latest Stop on the Search for the Secular Grail», *Criminology*, Vol. 28, 1990, p. 405-419. Voir aussi MORRISON, K.P., «Reading, Writing, and Recidivism», *CEA News and Notes*, Vol. 15, n° 2, 1993, p. 11.
- ⁸ CARY, M.K., «How States Can Fight Violent Crime. Two Dozen Steps to a Safer America», Background, The Heritage Foundation, 1993. Voir aussi CULLEN, F.T. et GILBERT, K.E., *Reaffirming Rehabilitation*, Cincinnati, OH, Anderson, 1988.
- ⁹ MARTINSON, R., «What Works? Questions and Answers About Prison Reform», *The Public Interest*, printemps 1974, p. 22-50.
- ¹⁰ RYAN, T.A. et MAULDIN, B.J., «Correctional Education and Recidivism: A Historical Analysis», (rapport disponible auprès de la University of South Carolina, College of Criminal Justice, Columbia, SC, 1994.
- ¹¹ JENKINS, D., PENDRY, J. et STEURER, S.J., *A Post Release Follow-up of Correctional Education Program Completers Released in 1990-1991*, Maryland Division of Correction, Baltimore, MD, 1992.
- ¹² North Carolina Department of Corrections, *Report on Inmate Incarceration Cost Per Day for the Year Ended June 30, 1995*, Raleigh, NC, 1995.
- ¹³ North Carolina Department of Corrections, *Report on Inmate Incarceration Cost Per Day for the Year Ended June 30, 1995*.
- ¹⁴ Windham School System, *Three Year Outcome Study of the Relationship Between Participation in Windham School System Programs and Reduced Levels of Recidivism*, Windham School System, Huntsville, TX, 1994.
- ¹⁵ GREGG, M., *Education and Recidivism Report* Ingram State Community College, Deatsville, AL, 1995.
- ¹⁶ CESA, *CESA Annual Report 1993-1994*, CESA, Tallahassee, FL, 1995.
- ¹⁷ Illinois Council on Vocational Education (ICVE), *Correctional education: A way to stay out*, Recommendations for Illinois and a report on the Anderson Study, Illinois Department of Corrections, Springfield, IL, 1988.
- ¹⁸ LANGENBACH, M., NORTH, M., AAGAARD, L. et CHOWN, W., «Televised Instruction in Oklahoma Prisons: A Study of Recidivism and Disciplinary Actions», *Journal of Correctional Education*, vol. 41, n°2, 1990, p. 87-94.